

me a Gand le 3. 1. 1894. **DEMI-TRAITS.**

d'Udekem d'Acoz
Roger - Albert - Herman Emmanuel
Joseph - Marie Ghislain **CDM**
sous-lieut aux. 131. 1^{re} n° 7801
+ Mourmen 28-9-18. Serpenthoek. I.R. n° 4610^{II}
Exé le 5-7-22 et ré au com-m d'Bruchhulst
Not 6 de 496 (1^{re} III)

ER/41218

AD
DOSSIER TRANSMIS
en novembre 1921

Sb. 418. 58-2-10-19 a Moj. p.d.
Sb. au Ent. 13 ligne d 6-10-18 a 200 m. Est:
de route Kippe. Mourmen entre le carrefour
du chàteau Blancaert et l'endroit dit "Serpenthoek."
(9-10-19)

S^{re} du 12. 12. 20 env. I.R.

Cap. Com^{te} 13 de l. n° 3264 du 1-7-21 env. liste la-
quelle donne renst^{re} concern^{te} milit. (R)

Nom 661/86230, 58 22, Env liste des mres + dans les
hopitaux R

M^{re} Paul d'Udekem d'Acoz ci Reu de Bruges Sand
le 18-9-20 dem. d'inhumer le corps de son fils avec
ses compagnons d'armes au c^{re} de Mourmen où il est
tombe. Désire assister a cette opérat^{re} (Rf.)

M^{re} J. d'Udekem d'Acoz le 14-3-21 confirme lettre

du 18-9-20. Si satisfactⁿ ne peut lui être donnée
dem. transf. ^{à Oudon (camp de Jarnville)} par M^r Boderen. (B.F.)

S.F. 10088 le 22-4-21 à M^r d'Udekem d'Acoz ne peut
pour le moment déterminer le C^{de} de regroupem^t p^r
les corps à Houmen et environs. Il serait inutile de
faire placer sur la t^{le} une croix et pierre commémorative
l'Etat se chargeant de ce soin.

M^r d'Udekem d'Acoz le 23-4-21 accuse réceptⁿ de
la lettre S.F. 10088. Donne inscript^{ns} qu'il désire voir figurer
sur la plaque de bronze du monum^t surmont^t la t^{le}. (B.F.)

S.F. 14033 le 23-5-22 au S^r III transm. dossier de transf.
au mom^t des regroupem^t d'un C^{de} m^{re} et dem. à
avisier le père quelques jours à l'avance de l'opératⁿ.

S^r III n^o 8825 le 25-5-22 dossier en retⁿ, dem. s'il y a lieu
d'attendre le regroupem^t ~~général~~ ou s'il convient de transf.
actuellem^t le corps d^t le C^{de} m^{le} le plus proche (Concherhaye)
Toutefois, ignore si ce C^{de} ~~subsiste~~, il serait souhaitable
que le père veuille bien surseoir au transf. jusqu'au
moment où une décision définitive sera intervenue (B.F.)

S.F. 12613 le 21-6-22 au S^r III en retⁿ dossier. Cette ex^t devra
se faire au mom^t du regroupem^t général.

S'Udekem d'Acoz,

Roger Albert Herman Emmonaël
Joseph Marie Tholain
191. m. le 7/8/09

M^{re} S'Udekem d'Acoz le 11.10.22 dem. au cas où
le regroupement n'aurait pas été fait, le transfert du
cops à Chartre (Brab^t) au cas de famille (B.F.)

S.E. 28/88 le 19.10.22 au S^{III} dem. à renvoyer en
communication le dossier relatif au transf^t d'un
c^{re} m^{re} et si ce transf^t a eu lieu. D^l la négative
date approximative à laquelle il sera procédé au
transf^t ainsi que d^l quel c^{re} m^{re} il sera regroupé.

S^{III} n^o 4407 le 24.10.22 ne peut dire d^l quel c^{re} et à
quelle date le cops sera regroupé attendu qu'il
ne sait pas quand aura lieu le regroupement d^l cette région.

S.E. 28/46 le 2.12.22 à M^{re} S'Udekem d'Acoz. Il n'a
pas encore pu être procédé au transf^t d'un c^{re} m^{re}
des cops d^l la région de Mousen. Le c^{re} de regroupement
n'étant pas encore créé.

S^{III} n^o 2706 le 19.22 env. fiche de mutation (D.E.)

R.E. 840/14-423/ c^{re} d^l Paul d'Udekem d'Acoz.
rue de Begges n^o 61 à Gand. Off^l a été ex^o
et transf^té.

S^r III le 5-7-23 env. P.V. d'exh^m n° 360 en double (B.C.)

N° 15632 / E.R. H1212 / 2-12-24 au 13^e l. questionn^r

N° 15633 / E.R. H1212 / 2-12-24 au C^{te} 13^e l. fiche

N° 15634 / E.R. H1212 / 2-12-24 à Woumen dem. cad.

C^{te} 13^e del, 3-12-24, fiche et copie cd. Rev.

Woumen, 5-12-24, décl. compl. Rev.

C^{te} 13^e del, 9-12-24, Quest. en ut. Rev.

Liste n° 156 du 16-12-24 - Bouche 19-12-24. (Reir)